



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agriculture

Question écrite n° 61852

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le problème de distribution des préretraites agricoles. Dans le cadre de la loi de finances, il a été retenu le financement de mille demandes pour l'année 2001. Seules vingt-huit ont été réservées au département des Deux-Sèvres. Or d'après les informations dont il dispose, cette dotation ne permettra pas de couvrir les besoins et le nombre de demandes en cours d'instruction. Il lui demande s'il entend prendre des mesures pour pallier ces difficultés.

Texte de la réponse

La répartition du nombre de dossiers de préretraite finançables pour l'année 2001 a été faite en fonction d'une part, des demandes exprimées par certains départements des dossiers de préretraite qui n'ont pu être traités en 2000 et, d'autre part, de l'estimation faite par les départements qui doivent mettre en oeuvre cette mesure sociale au profit d'arboriculteurs âgés qui vont arracher leurs vergers dans le cadre du programme de restructuration arboricole. Le département des Deux-Sèvres dispose d'un quota de vingt-huit dossiers pour 2001. Afin d'accueillir favorablement les demandes de préretraite présentées par les chefs d'exploitation mis en difficulté par la crise bovine, il a été annoncé la possibilité d'un doublement du nombre notifié. Une mutualisation entre départements pour les dossiers non utilisés sera en outre réalisée au cours du dernier trimestre 2001.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61852

Rubrique : Préretraites

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3173

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5024